

Subventions pour la diversité en région

La FHCC financera les initiatives et les projets novateurs qui font la promotion de la diversité dans votre communauté coopérative et qui peuvent être facilement partagés avec d'autres coopératives canadiennes.

C'est l'occasion pour vous d'élaborer un projet pour votre coopérative ou votre fédération et d'encourager, en étant une source d'inspiration, d'autres initiatives en matière de diversité d'un bout à l'autre du pays!

Qui peut faire une demande?

Toutes les fédérations régionales et les coopératives membres de la FHCC.

Qu'entendons-nous par des « initiatives et des projets qui font la promotion de la diversité »?

Il s'agit de projets qui encouragent la diversité et l'inclusion, et qui informent les membres à ce sujet. Par diversité et inclusion, nous entendons le respect et la reconnaissance des différences, notamment :

- l'origine ethnique
- l'identité sexuelle et son expression
- la nationalité
- l'orientation sexuelle
- l'âge
- la religion
- le genre
- l'éducation
- les aptitudes

Quels sont les critères pour obtenir une subvention?

Votre projet doit respecter au moins l'un des critères suivants :

- informer les membres de la FHCC sur la diversité et l'inclusion;
- promouvoir l'équité;
- encourager le leadership au sein des groupes sous-représentés;
- être utile pour les autres coopératives d'habitation de la région ou partout au Canada.

Combien d'argent est-il possible de demander?

De 500 \$ et 3 500 \$.



Comment faire une demande?

Visitez notre site Web et remplissez un formulaire de demande. Assurez-vous de bien suivre les instructions pour soumettre votre demande.

Comment les subventions sont-elles approuvées?

Les subventions sont approuvées par le Comité de diversité de la FHCC et évaluées en fonction de la mesure dans laquelle elles satisfont aux critères d'admissibilité.

Comment les rapports sont-ils présentés?

Les bénéficiaires d'une subvention doivent fournir un court rapport concernant leur projet d'ici le 31 mars de l'année suivante. Les rapports ne doivent pas dépasser une page, et les photos de votre projet sont toujours les bienvenues! Les bénéficiaires d'une subvention seront dévoilés sur le site Web et les plateformes de médias sociaux de la FHCC.

Voici des exemples de subventions ayant déjà été accordées :

- promotion d'activités célébrant le Mois de l'histoire des Noirs
- promotion de bourses offertes aux jeunes leaders
- traduction d'affiches portant sur les principes coopératifs
- ateliers sur la diversité et l'inclusion
- élaboration d'un guide d'accessibilité pour les coopératives d'habitation

Quelle est la date limite pour le dépôt d'une demande?

La date limite pour soumettre votre demande est **le 31 mars** de chaque année

Des questions?

Personne-ressource : Emily Doyle

edoyle@fhcc.coop

1-800-268-2537, poste 227

chfcanada.coop/subventionsregionales

  chfcanada



